



1 place de la Mairie
81290 VIVIERS-LÈS-MONTAGNES

FACTURATION 2022 - 2023

La commune de Viviers-lès-Montagnes maintien le même système de facturation que l'an dernier.

Les pré-inscriptions concernant la cantine se feront sur la feuille jointe, celle-ci devra être déposée dans la boîte aux lettres de la cantine ou transmise par mail (mairie.vivierslesmontagnes@wanadoo.fr) **le jeudi de la semaine qui précède au plus tard.**

La fiche sera téléchargeable en permanence sur le site de la mairie ou disponible à l'école (demander à Michèle COMBES et Lourdes MARTINEZ).

Facturation :

Comme l'an dernier, la commune de Viviers-lès-Montagnes met en place le prélèvement bancaire pour la facturation des repas et garderies.

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner dans les plus brefs délais le mandat de prélèvement SEPA (autorisation de prélèvement bancaire) dûment rempli et signé et de le joindre avec un RIB et **une pièce d'identité du titulaire du compte** (par courrier à la mairie ou par mail).

IMPORTANT : CES PIÈCES SONT À FOURNIR TOUS LES ANS. Même si vous aviez déjà fourni ces documents l'an dernier, il est impératif de nous les retourner chaque année.

Les factures de cantine et de garderie vous seront envoyées **sous forme de Titre Exécutoire avec avis des sommes à payer : c'est une facture.**

Sur celle-ci vous trouverez le nombre de repas et de garderie qui ont été consommés par votre/vos enfant(s) dans **l'objet de la créance.**

En cas de désaccord avec la facturation merci de vous mettre en contact avec le personnel en charge des cantines et garderies : Mme COMBES et Mme MARTINEZ, qui vérifieront le nombre de repas et de garderie pris par votre enfant, si une erreur de facturation est avérée, elle se chargeront d'avertir le service facturation afin de régulariser la situation.

Le 1er prélèvement sera fait le 5 novembre 2022 pour la garderie et la cantine dues pour le mois de septembre 2022, et ainsi de suite le 5 de chaque mois en suivants. La dernière facture

de l'année scolaire se fera le 5 août 2023 pour les mois de juin et juillet 2023 et ainsi de suite chaque année.

Pour les parents qui n'optent pas pour le prélèvement bancaire, le titre exécutoire devra être réglé :

- par chèque en joignant le coupon détachable avec le chèque à la trésorerie de Puylaurens : 49 avenue de Toulouse 81700 PUYLAURENS, par virement bancaire directement à la trésorerie de Puylaurens : les coordonnées bancaires se trouvent en haut à droite du titre (n'oubliez pas de rappeler les références du titre : Viviers-Lès-Montagnes, exercice2022, n° de titre).

- Ou en vous présentant au bureau de presse de Labruguière 2 avenue Jean MOULIN avec votre titre exécutoire sur lequel se trouve votre datamatrix (QR code) vous pourrez payer en espèce ou par CB pour les sommes n'excédant pas 300€. Pour connaître les buralistes habilités à recevoir vos paiements vous pouvez aller sur le site des impôts à l'adresse suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>

- Paiement par Carte bancaire : en vous connectant : www.payfip.gouv.fr

En cas de difficulté de paiement, il conviendra de vous mettre impérativement en contact avec la trésorerie de Puylaurens afin de mettre en place un échéancier permettant ainsi d'éviter la mise en place de démarches juridiques ou les prélèvements à la source sur votre salaire.

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **Commune de Viviers-Lès-Montagnes** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la **commune de Viviers-Lès-Montagnes**. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 43ZZZ86A411

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : Commune de Viviers-Lès-Montagnes

Adresse : 1 place de la Mairie

Code postal : 81290

Ville : VIVIERS-LES-MONTAGNES

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Signé à :

Signature :

Le :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par **Commune de Viviers-Lès-Montagnes**. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec **Commune de Viviers-Lès-Montagnes**

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.